

Réf : 2022-ECV-007

Chambéry, le **03 AOUT 2022**

Mesdames, Messieurs,

Le lac du Bourget offre un patrimoine naturel et paysager remarquable. Vous avez été nombreux à affirmer votre volonté de préserver le lac en tant que témoin de l'histoire naturelle et humaine qui est la nôtre. À l'occasion des concertations menées dans le cadre de l'étude prospective du lac du Bourget à l'horizon 2030, vous avez manifesté votre attachement à faire perdurer « l'esprit des lieux ».

Fruit d'un travail collaboratif constituant une étape importante dans la gouvernance du lac, nous sommes heureux de partager avec vous la charte d'utilisation et d'occupation du domaine public fluvial du lac du Bourget.

Cette charte s'inscrit pleinement dans cette dynamique en poursuivant plusieurs objectifs :

- harmoniser les conditions d'occupation ;
- sauvegarder les rives du lac du Bourget d'aménagements susceptibles de porter atteinte à leur intégrité et au caractère naturel et paysager de l'ensemble du site ;
- garantir à tous l'accès au lac et préserver au mieux les milieux naturels, protégés ou non par le Conservatoire du Littoral.

Véritable avancée en matière de planification des aménagements sur le domaine public fluvial du lac du Bourget, cette charte va nous permettre de disposer d'un cadre pour tout aménagement sur le lac.

Je vous remercie de votre engagement et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,

Juliette PART

Renaud BERETTI,
Président de Grand Lac communauté
d'agglomération.



Liste des destinataires

- M. le Maire de AIX-LES-BAINS
 - M. le Maire de BOURDEAU
 - M. le Maire de BRISON-SAINT-INNOCENT
 - M. le Maire de CHANAZ
 - Mme la Maire de CHINDRIEUX
 - M. le Maire de CONJUX
 - M. le Maire de ENTRELACS
 - M. le Maire de LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT
 - M. le Maire de LE BOURGET-DU-LAC
 - M. le Maire de LE VIVIERS DU LAC
 - M. le Maire de SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
 - M. le Maire de TRESSERVE
 - M. le Maire de VIONS
-
- M. le président de la fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - M. le président de l'AAPPMA de Chambéry
 - M. le président de l'AAPPMA de Aix-les-Bains
 - MM. les pêcheurs professionnels du lac du Bourget
-
- M. le président de YCBL
 - M. le président de CNVA
 - M. le président de FFESSM 73
 - M. le président du club des Plaisanciers
 - M. le président du club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
 - M. le directeur de R'Evasion Savoie
 - M. le président de ENAB
 - M. le président de CNCB
 - M. le directeur de Bateau Canal
 - M. le directeur de Chanaz Croisières
 - M. le directeur de Compagnie des bateaux – Aix les Bains Riviera des Alpes
 - M. le directeur de Prolynx
 - Mme la directrice de Bateau Bleu Canal
 - M. le directeur de O Lac
 - Mme et M. le directeur du camping des peupliers à Chindrieux
 - Mme et M. le directeur du camping de Chanaz
 - M. le directeur du Doux Nid
 - Mme et M. le directeur du WE Hotel
 - M. le directeur de Aix'N'Ride
 - M. le directeur de Cap Vert
 - M. le directeur de Nautic Pulsion
 - M. le directeur de Nautis Aix
 - M. le directeur de Takamaka
-
- MM. et Mmes propriétaires riverains du lac du Bourget